

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 2 MARS 2022
COMPTE RENDU

DEPARTEMENT DE LA REUNION
Ville du Port



CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames, Messieurs, les Conseillers municipaux de la ville de Le Port,

A la suite d'un incident technique, la convocation et l'ordre du jour du conseil municipal prévu ce mardi 1er mars à 17h, n'ont pu être délivrés dans le délai requis à l'ensemble des conseillers municipaux.

En conséquence, la séance du conseil municipal du mardi 1^{er} mars 2022 est annulée et reportée au :

MERCREDI 2 MARS 2022 A 17H00 A L'HOTEL DE VILLE

Le 24 FEV 2022

LE MAIRE




Olivier HOARAU

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal – Séance du mardi 8 février 2022 P. 001
2. Actualisation du plan et programme d'aménagement du secteur dit du « Second Croissant » de la RHI Say-Piscine P. 022
3. ZAC Triangle de l'Oasis – Actualisation du Cahier de Prescriptions Architecturales, Urbaines, Paysagères et Environnementales (CPAUPE) P. 024
4. Aide à la relance de la construction durable 2022 – Contrat de relance du logement P. 104
5. Renouvellement urbain des quartiers Ariste Bolon/SIDR haute – Modalités de concertation P. 110
6. Expérimentation de l'organisation d'un marché thématique sur le site du Grand Marché de Le Port – Modalités d'organisation P. 113
7. Renouvellement de la contribution de la Ville au réseau des Centres Villes Durables et de l'Innovation – Année 2022 P. 114
8. Renouvellement du parc de matériel de sports nautiques de la Base Nautique des Mascareignes (BNM) – Attribution d'une subvention d'investissement P. 115
9. Construction de l'Ecole d'Architecture de La Réunion – 1^{ère} phase du pôle d'aménagement et de construction durables – Avenant n° 1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage P. 117
10. Restitution aux deux propriétaires riverains d'une parcelle non cadastrée située entre les rues Chanoine Murat et Joachim Du Bellay P. 125
11. Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la Société Réunionnaise des Produits Pétroliers (SRPP) – Poursuite de la procédure d'expropriation des propriétés foncières exposées au risque rouge foncé – Approbation du projet, du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et saisine du Préfet P. 135
12. Création de poste au sein des services communaux – Mise à jour du tableau des effectifs P. 157

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le mercredi deux mars, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nages, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, M. Patrice Payet, Mme Garicia Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Aurélie Testan et Mme Annie Mourgaye..

Absents représentés : M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint par Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint par M. Zakaria Ali, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe par Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint par M. Franck Jacques Antoine, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, Mme Barbara Saminadin par Mme Honorine Lavielle, Mme Paméla Trécasse par M. Didier Amachalla,

Arrivée(s) en cours de séance : Mme Claudette Clain Maillot à 17h12,

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : Mme Gilda Bréda, M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber, Mme Patricia Fimar.

Ouverture de la séance à 17 h05

M. Le Maire propose d'inscrire à l'ordre du jour, deux motions relatives :

- à la situation internationale engendrée par l'agression militaire commise par la Russie à l'encontre de l'Ukraine et ses conséquences pour le territoire réunionnais
- au soutien au peuple malgache après le passage des cyclones Batsirai et Emnati.

Affaire n° 2022-23

1. MOTION RELATIVE A LA SITUATION INTERNATIONALE ENGENDREE PAR L'AGRESSION MILITAIRE COMMISE PAR LA RUSSIE A L'ENCONTRE DE L'UKRAINE ET SES CONSEQUENCES POUR LE TERRITOIRE REUNIONNAIS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la motion présentée au conseil municipal ;

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Affaire n° 2022-24

2. MOTION RELATIVE AU SOUTIEN AU PEUPLE MALGACHE

Arrivée de Mme Claudette Clain Maillot à 17 h12.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la motion présentée au conseil municipal ;

Article 2 : d'autoriser le Maire à solliciter le Président du CCAS en vue d'attribuer une subvention de 5 000 € à la Croix Rouge française.

Affaire n° 2022-25

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MARDI 8 FEVRIER 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal du mardi 8 février 2022 ;

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Affaire n° 2022-026

4. ACTUALISATION DU PLAN ET PROGRAMME D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DIT DU « SECOND CROISSANT » DE LA RHI SAY-PISCINE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le nouveau plan et programme d'aménagement de la ZAC « RHI Say Piscine » sur le secteur dit du « second croissant »,

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

Affaire n° 2022-027

5. ZAC TRIANGLE DE L'OASISACTUALISATION DU CAHIER DE PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES, URBAINES, PAYSAGERES ET ENVIRONNEMENTALES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (1 abstention : Mme Annie Mourgaye),

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'actualisation de la fiche d'îlot D1 intégrée au Cahier de Prescriptions Architecturales, Urbaines, Paysagères et Environnementales (CPAUPE) de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Triangle de l'Oasis et par conséquent l'actualisation de celui-ci ;

Article 2 : d'autoriser la publicité du Cahier des Charges de Cession de Terrain Général et du Cahier des Prescriptions Architecturales, Urbaines, Paysagères et Environnementales de la ZAC du Triangle de l'Oasis en mettant en œuvre les mesures prévues à l'article D.311-11-1 du Code de l'urbanisme ;

Article 3 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

Affaire n° 2022-028

6. AIDE À LA RELANCE DE LA CONSTRUCTION DURABLE 2022 - CONTRAT DE RELANCE DU LOGEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : de prendre acte de l'engagement de l'État envers les communes ;

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

Affaire n° 2022-029

7. RENOUVELLEMENT URBAIN DES QUARTIERS ARISTE BOLON/SIDR HAUTE - MODALITES DE CONCERTATION

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les modalités de la concertation du public concernant le projet de renouvellement urbain (NPNRU) des quartiers Ariste Bolon/SIDR Haute ;

Article 2 : d'autoriser la mise en œuvre du programme d'information et de concertation autour de ce programme ;

Article 3 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

Affaire n° 2022-030

**8. EXPERIMENTATION DE L'ORGANISATION D'UN MARCHÉ
THEMATIQUE SUR LE SITE DU GRAND MARCHÉ DE LE PORT
MODALITES D'ORGANISATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (1 abstention : Mme Annie Mourgaye),

DECIDE

Article 1 : de valider le projet d'organisation d'un marché thématique sur le parvis du Grand Marché, à titre expérimental ;

Article 2 : de fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public à 150 euros par mois, pour l'organisation de ce marché, pour une période de 3 mois soit du 08 mars au 08 juin 2022 ;

Article 3 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

Affaire n° 2022-031

**9. RENOUVELLEMENT DE LA CONTRIBUTION DE LA VILLE AU RESEAU
DES CENTRES-VILLES DURABLES ET DE L'INNOVATION - ANNEE 2022**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (1 abstention : Mme Annie Mourgaye),

DECIDE

Article 1 : d'approuver la contribution de la ville de Le Port au réseau des Centres-Villes Durables et de l'Innovation de l'association Centre-Ville en Mouvement au titre de l'année 2022 ;

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Affaire n° 2022-032

10. RENOUELEMENT DU PARC DE MATERIEL DE SPORTS NAUTIQUES DE LA BASE NAUTIQUE DES MASCAREIGNES (BNM) - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 200 000 euros TTC à l'association Base Nautique des Mascareignes pour le renouvellement de son parc de matériel de sports nautiques selon le plan de financement cité dans le rapport ;

Article 3 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

Affaire n° 2022-033

11. CONSTRUCTION DE L'ECOLE D'ARCHITECTURE DE LA REUNION 1^{ère} PHASE DU POLE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DURABLES - AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver l'avenant n°1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la Société Publique Locale Avenir Réunion ;

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Affaire n° 2022-034

12. RESTITUTION AUX DEUX PROPRIETAIRES RIVERAINS D'UNE PARCELLE NON CADASTREE SITUEE ENTRE LES RUES CHANOINE MURAT ET JOACHIM DU BELLAY

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : de constater que ladite venelle n'est aucunement matérialisée sur le terrain ;

Article 2 : de dire que l'emprise non cadastrée identifiée au plan cadastral entre les propriétés bâties cadastrées AH n° 265 et AH n° 257 n'est pas la propriété de la commune de Le Port et n'a jamais fait l'objet d'un acte de classement dans son domaine public ;

Article 3 : de reconnaître, au vu de l'expertise foncière réalisée par le Cabinet de géomètre-expert Laurent Pascal, en novembre 2021, que cette bande de terrain est la pleine propriété des deux riverains ;

Article 4 : d'autoriser en conséquence le service du Cadastre à attribuer la propriété de l'emprise concernée aux deux propriétaires limitrophes, sur la base d'un document modificatif du parcellaire cadastral à venir ;

Article 5 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Affaire n° 2022-035

13. PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT) DE LA SOCIETE REUNIONNAISE DES PRODUITS PETROLIERS (SRPP) POURSUITE DE LA PROCEDURE D'EXPROPRIATION DES PROPRIETES FONCIERES EXPOSEES AU RISQUE ROUGE FONCE - APPROBATION DU PROJET, DU DOSSIER D'ENQUETE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET SAISINE DU PREFET

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : de poursuivre la procédure d'expropriation engagée par la commune de Le Port par délibération n° 2018-149 du 2 octobre 2018 ;

Article 2 : d'approuver le projet et le dossier de Déclaration d'Utilité Publique annexé au rapport ;

Article 3 : d'autoriser le Maire à solliciter auprès de monsieur le Préfet de La Réunion l'ouverture de l'enquête préalable à la DUP ;

Article 4 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

14. CREATION DE POSTE AU SEIN DES SERVICES COMMUNAUX - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (1 abstention : Mme Annie Mourgaye),

DÉCIDE

Article 1 : d'autoriser la création du poste de Che(fe) de projet "actions cœur de ville" sur emploi permanent ;

Article 2 : de modifier en conséquence le tableau des effectifs ;

Article 3 : d'inscrire au budget les crédits correspondants ;

Article 4 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

.....
Fin de la séance 18 h 28

15 MARS 2022

LE MAIRE



Olivier HOARAU
Olivier HOARAU

